



RÈGLEMENTS

Le concours **Évaluation des outils de la Journée sans maquillage 2023** (le «Concours») est organisé par ÉquiLibre (l'«Organisateur»)

1. Durée

Le Concours commence le lundi 5 juin 2023, à 9h00, heure de l'Est (« EST »), et se termine le mercredi 14 juin, à 23h59, heure de l'EST, heure limite de participation (la «Durée du concours»).

2. Admissibilité

Toute personne physique qui est un.e résident.e du Québec et a atteint l'âge de la maturité au moment de sa participation au Concours. Les personnes employées par l'Organisateur ainsi que leurs parents, frères, sœurs, enfants, et toute personne résidant avec une personne employée par l'Organisateur, ainsi que leurs agent.e.s, représentant.e.s et mandataires respectif.ve.s et les entreprises qui les possèdent ou qui leur sont affiliées ou reliées, leurs succursales ou divisions, ainsi que les membres du conseil d'administration et les bénévoles sont tous exclus du Concours.

3. Comment participer

Compléter [le sondage d'évaluation de la campagne Journée sans maquillage 2023](#).

En répondant à toutes les questions du questionnaire, vous pouvez acquérir une (1) inscription au concours. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participant.e.s inscrits au Concours (ci-après les « Participants » ou individuellement un « Participant »). Aucun achat requis.

4. Prix

Un (1) exemplaire papier du livre [Pour que mon corps soit](#) de Marie-Michèle Ricard M.Sc., Ps.Éd. Psychothérapeute, d'une valeur de 34,99\$ sera offert.

Tous les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être retournés ou substitués à un autre prix, ni échangés en totalité ou en partie contre de l'argent. Le prix ne peut pas être vendu, transféré, ni échangé contre de l'argent comptant. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le prix en tout ou en partie dans l'éventualité où l'un des éléments ou tous les éléments du prix ne soient pas disponibles. Les personnes gagnantes doivent assumer tous les coûts qui ne sont pas déclarés comme étant inclus dans ce présent règlement.

Le prix offert n'est commandité d'aucune façon.

5. Tirage / sélection des personnes gagnantes

Le tirage de la personne gagnante sera réalisé dans la semaine du 12 juin 2023, à Montréal dans la province de Québec. Un (1) Participant sera sélectionné au hasard parmi l'ensemble des inscriptions admissibles reçues pendant la Durée du concours. La personne gagnante potentielle sera contactée par courriel. Afin d'être déclaré gagnant.e, le Participant sélectionné doit se conformer à tous les critères énoncés dans ce règlement et sa participation doit être validée par l'Organisateur.

Si la personne gagnante potentielle ne répond pas au message de l'Organisateur dans les deux (2) jours suivant l'envoi du courriel, si elle ne peut être contactée ou si elle ne se conforme pas au présent règlement, elle sera disqualifiée et perdra son prix. Si la personne gagnante potentielle est disqualifiée pour quelque raison que ce soit, un nouveau tirage sera tenu pour sélectionner une nouvelle personne gagnante potentielle.

L'annonce de la personne gagnante se fera sur les réseaux sociaux de l'Organisateur.

6. Remise des prix

La personne gagnante recevra l'exemplaire du livre par la poste après qu'elle aura répondu au message initial par courriel les informant qu'elle a gagnée et que sa participation ait été validée par l'Organisateur.

7. Conditions générales

Tout Participant ou toute personne tentant de s'inscrire au Concours par un moyen contraire à ce règlement ou qui perturbe autrement le fonctionnement du Concours peut être disqualifiée à la seule discrétion de l'Organisateur. Cela comprend toute participation qui n'est pas conforme à ce règlement à tous égards.

L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de retirer ce Concours ou de modifier, amender, changer ou suppléer le présent règlement de participation, sous réserve de la législation applicable.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de remplacer un prix ou une partie de celui-ci par un prix de valeur équivalente ou supérieure, y compris notamment la valeur du prix en argent.

En participant à ce Concours, les Participants acceptent automatiquement ce règlement et consentent à s'y conformer. Toute décision de l'Organisateur ou de ses représentant.e.s, y compris notamment toute question d'admissibilité ou de disqualification de toute inscription et participation, est finale et sans appel. Les inscriptions deviennent la propriété de l'Organisateur et aucune d'elles ne sera retournée.

En participant à ce Concours ou en tentant d'y participer, chaque Participant (incluant le.la gagnant.e. et/ou prétendu Participant dégage de toute responsabilité et tient indemne pour

toujours l'Organisateur, ses sociétés affiliées, sociétés mères, dirigeant.e.s, administrateur.rice.s et partenaires, dont ses agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs employé.e.s, agent.e.s et représentant.e.s, de toute responsabilité directe ou indirecte, corporelle ou matérielle découlant de leur participation au Concours, ainsi que de l'acceptation et/ou de l'utilisation du (des) prix et libèrent entièrement l'Organisateur, ses agences de promotion, et tout.e autre intervenant.e de toutes réclamations, revendications ou poursuites pouvant être alléguées contre eux.elles ou l'un.e d'eux.elles, maintenant ou par la suite, par les participant.e.s, leurs héritier.ère.s, exécuteur.rice.s testamentaires ou administrateur.rice.s, relativement au Concours ou au prix.

Sans aucune limitation, l'Organisateur ne sera pas tenu responsable de toute panne du site Internet pendant le Concours, de toute défaillance technique et de tout autre mauvais fonctionnement, que ce soit du réseau ou des lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels, pour la non-réception d'une inscription.

En participant à ce Concours, chaque personne gagnante autorise, sans quelque formalité additionnelle, l'Organisateur, ses agences de publicité et toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif au Concours, pour toutes fins, par le biais de tout média présent ou à venir, incluant les médias sociaux, dans toute juridiction, diffuser, publier et autrement utiliser ses nom, photographie, image, emplacement, voix, témoignage et/ou déclaration, en tout ou en partie, relative au Concours ou tout prix, à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

En participant au Concours, tous les Participants acceptent que leurs renseignements personnels (les renseignements que vous saisissez pour participer au Concours) soient recueillis par l'Organisateur dans le but de mettre en œuvre, d'administrer et de réaliser le Concours. L'Organisateur ne vendra pas ces renseignements et ne les transmettra pas à des tiers, sauf dans le but d'administrer ce Concours.